
CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION
(CIAPOL)

LE DIRECTEUR



Abidjan, le

N° : _____/MINEDD/CIAPOL/SDIIC/hmm

<p>NOTE TECHNIQUE A TITRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>

Objet: Remise officielle au CIAPOL des stations (CAIRNET 2G/3G) pour la mesure de la qualité de l'air

Monsieur le Ministre,

Depuis 2016, la Côte d'Ivoire bénéficie du projet Abidjan ville durable sur la qualité de l'air, financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM).

L'objectif de ce projet est d'améliorer la compétence locale d'évaluation et de réponse à la dégradation de l'environnement par l'application de méthodes de gestion et de planification urbaines intégrées et durables tout en encourageant l'adoption de technologies novatrices sobres en carbone pour réduire les émissions de Polluants Organiques Persistants (POP) et de Gaz à Effet de Serre (GES) comme contribution à l'amélioration de la qualité de l'air dans la ville d'Abidjan.

La composante 2 de ce projet : « **Évaluation et amélioration de la qualité de l'air à Abidjan** », liée à la pollution de l'air provenant des sources industrielles, est exécutée par l'ONUDI, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable représenté par le centre ivoirien antipollution (CIAPOL) (Agence d'exécution nationale).

Le but de cette composante est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, (principalement le CO₂ et le méthane), les rejets non-intentionnels de dioxines et de furannes, de mercure et les polluants classiques comme le SO₂, NO₂,...) provenant des activités industrielles.

Pour ce faire, le projet a prévu le renforcement des capacités techniques des agents du Laboratoire Central de l'Environnement (LCE) du CIAPOL, qui depuis 2012 a

initié l'implantation d'un pollumètre à travers la mise en œuvre du Réseau National d'Observation de la qualité de l'Air.

L'appui de ce projet au CIAPOL est de contribuer au contrôle des industries en Côte d'Ivoire par la mise en place d'un système de suivi efficace des émissions de sources industrielles à Abidjan.

A cet effet, 28 agents du laboratoire central de l'environnement (LCE) du CIAPOL ont été formés en janvier 2020 à l'exploitation, à la maintenance et la mise en service effective de la station de mesure des polluants atmosphériques acquise par le CIAPOL depuis 2017.

Aussi, le 16 avril 2020, l'ONUDI, a acquis au compte du CIAPOL, deux mini-stations : réseau autonome pour le suivi de la qualité de l'air temps en réel (CAIRNET 2G/3G) qui vont permettre au CIAPOL de renforcer sa capacité à effectuer un contrôle efficace de la qualité de l'air ambiant en Côte d'Ivoire.

Pour ce faire, le LCE, après avoir été formés pour le fonctionnement et la mise en service des deux mini-stations, a procédé à leur implantation sur son site d'Attécoubé, à partir d'où une première campagne de mesure a été réalisée au cours du mois de mai 2020.

La cérémonie de remise officielle de ces stations de mesure pour laquelle nous sollicitons votre présidence sera l'occasion pour le CIAPOL de présenter les résultats des relevés de la qualité de l'air obtenu.

Cette cérémonie de remise est prévue le **jeudi 25 juillet 2020 de 10 h 30 à 11 h 30** au Centre d'Instruction Navale (CIN) d'Attécoubé.

Ainsi, les projets de courriers d'invitation de cette cérémonie sont soumis à votre appréciation et signature.

Telle est, **Monsieur le Ministre**, l'économie du traitement de ce dossier relatif à l'organisation de la cérémonie de remise officielle des stations (CAIRNET 2G/3G) pour la mesure de la qualité de l'air en temps réel.

Vos instructions nous obligeraient.

Martin Niagne DIBI

P.J.:

-Projets de courriers

-Rapport de la campagne de mesure